

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 septembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 24 septembre 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 76

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Céline TONOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danièle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Monique BAYARD	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération - Avenants n°6 et n°7**

La présente délibération a pour objet d'approuver de nouveaux ajustements à apporter au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération, dans le cadre d'un sixième et d'un septième avenants audit Contrat.

Signé le 13 novembre 2015 pour une durée de 4 ans, prolongée d'une année par l'avenant n°5 approuvé par délibération du conseil métropolitain du 27 juin 2019, le CRSD comporte, pour mémoire, trois axes :

- L'aéroport de Dijon-Longvic, avec pour objectif la pérennisation des activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures (axe 1) ;
- Le développement du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin (axe 2) ;
- Le développement d'outils dédiés au financement des entreprises (axe 3).

Il devait donc théoriquement arriver à échéance le 13 novembre 2020. Toutefois, la crise sanitaire de la Covid-19, et particulièrement la période de confinement du printemps 2020, ont eu des conséquences sur le calendrier des différents projets prévus au CRSD et structurants pour le territoire, qui n'ont pas tous pu être engagés avant cette date butoir.

Compte-tenu de ce contexte exceptionnel, les différentes parties au CRSD ont donc trouvé un accord en vue de prolonger sa durée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 13 novembre 2021.

Le projet d'avenant n°6 procède à une nouvelle actualisation de l'axe 2 relatif au pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV), en clarifiant plusieurs éléments.

Cette clarification fait suite à la volonté de l'Association du pôle culturel de la Cité de la gastronomie et du vin de se désengager de ce projet. Cette décision a été notifiée à la ville de Dijon en mars dernier.

A l'appui de cette notification, la Ville de Dijon a pris acte par délibération du 22 mars 2021, d'une part, du désengagement de l'Association du pôle culturel de la Cité de la gastronomie et du vin, portant sur l'acquisition, comme sur l'exploitation du pôle culturel et, d'autre part, d'un portage du projet par la Ville de Dijon à compter du 1^{er} avril 2021.

Cette décision s'est inscrite dans la continuité de l'engagement de la Ville de Dijon depuis son origine et de l'intérêt général fort entourant le projet de pôle culturel de la Cité de la gastronomie, élément essentiel d'un ensemble composite mais très cohérent impliquant de nombreux partenaires économiques et de nombreux emplois, au service de l'attractivité touristique et du rayonnement patrimonial et culturel de Dijon et de toute la région Bourgogne-Franche-Comté.

Enfin, dans sa séance du 17 juin 2021, le Conseil Municipal de Dijon a, d'une part, entériné la décision d'acquisition du pôle culturel pour un montant conforme à l'évaluation des domaines à hauteur de 9 086 667 € HT et, d'autre part, arrêté le programme du projet du pôle culturel (scénographie) pour un montant total hors taxe de 3,2 M €.

En conséquence les fiches 2.1 et 2.2 du CRSD sont modifiées pour intégrer ces éléments.

Le projet d'avenant n°7 procède à une nouvelle actualisation de l'axe 1 relatif à l'Aéroport de Dijon Longvic. Il s'agit de tenir compte du reliquat prévisionnel au titre du FRED constaté sur l'action 1.3 « Renouvellement du balisage » dont le montant subventionnable de 1 540 000 € HT est réduit à 1 490 000 € HT. Ce reliquat de 50 000 € est reversé à enveloppe constante sur l'action 1.6 « Remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, poste et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA/DGAC » dont le montant subventionnable passe de 357 000 € HT à 407 000 € HT.

Vu les projets, ci-annexés, d'avenants n°6 et 7 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** les modifications apportées au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération telles que présentées ci-dessus ;
- **d'approuver** les projets d'avenants n°6 et 7 audit Contrat, joint à la présente délibération, et m'autoriser, le cas échéant, à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de m'autoriser** à signer les avenants n°6 et 7 audit Contrat ;
- **de m'autoriser** à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	